

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 12 juillet 2016 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N., CHAPUY B.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : mardi 5 juillet 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le mardi 12 juillet 2016 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Approbation du périmètre de fusion de la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et de 6 communautés de communes

Monsieur le maire présente l'arrêté du préfet de l'Ain en date du 2 juin 2016 portant projet de fusion de la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des communautés de communes Bresse-Dombes-Sud-Revermont, La Vallière, Treffort-en-Revermont, Montrevel-en-Bresse, du Canton de St-Trivier-de-Courtes et du Canton de Coligny.

Il rappelle que les membres du conseil ont été destinataires du projet de territoire et de plateforme, ainsi que d'une note sur la fiscalité de la future agglomération en vue de se prononcer sur le projet de périmètre de fusion présenté.

Il en rappelle les compétences et le mode de gouvernance proposé.

Le conseil émet, par vote à bulletin secret (4 pour / 4 contre / 1 blanc), un avis défavorable au projet de périmètre de fusion exposé, et maintient ses réserves et souhaits exprimés lors de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2015 concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Révision du Schéma de COhérence Territoriale Bourg-Bresse-Revermont : avis de la commune

Monsieur le maire rappelle que les membres du conseil ont été destinataires du dossier du projet de révision du SCOT BBR en vue de donner leur avis sur le projet de révision 2016-2035 arrêté en Comité Syndical le 19 mai 2016.

Le conseil décide, après avoir délibéré par vote à bulletin secret (8 pour / 1 blanc) d'approuver le projet présenté, avec réserve, quant à l'incohérence du tableau des surfaces allouées par communes.

Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour l'année 2016, la communauté de communes de la Vallière propose à ses 9 communes membres d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » du prélèvement consistant en la prise en charge de l'intégralité du prélèvement par l'intercommunalité, le Conseil accepte à l'unanimité.

Acquisition de terrain en vue de l'installation d'une réserve incendie « en Plagneux » parcelle B953

Monsieur le maire remémore au conseil la décision prise lors du conseil municipal du 20 mai 2016 d'acquérir la parcelle B953 (1550 m²) afin de créer une réserve foncière en vue d'installer une citerne/réserve d'incendie pour la protection du quartier « des chevrettes » au village du bas. Le prix d'acquisition proposé de 0.20 €/m², frais d'acte de vente pris en charge par la commune, n'a pas été accepté par les propriétaires de la parcelle, un terrain s'étant vendu à 1€/m² dans le même secteur.

Aussi le maire propose de faire une nouvelle proposition dans une fourchette de 0.60 à 1€/m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de négocier cette acquisition entre 0.64 et 0.77€/m² avec prise en charge des frais d'acte de vente par la commune et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette acquisition.

Projet d'aménagement des abords du cimetière :

➤ Demande de subvention au Conseil Régional

Dans le cadre du projet d'aménagement des abords du cimetière, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une subvention représentant jusqu'à 29% du coût des travaux peut être demandée au Conseil Régional. Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide.

➤ Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une subvention représentant jusqu'à 15% du coût des travaux peut également être demandée au Conseil Départemental. Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide.

Rapport d'activités 2015 Syndicat des eaux ASR

Monsieur le maire rappelle que les membres du conseil ont été destinataires du rapport annuel du Président du Syndicat des eaux AIN SURAN REVERMONT sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

Monsieur GUILLEMOT en dresse une synthèse :

Au 31/12/15 le syndicat dessert environ 15 666 habitants pour 8078 clients.

Tarifs pour Ramasse pour une facture de 120 m³ : 2015 eau : 2.21€/m³ + assainissement : 1.802€/m³ = 4.012 €/m³

Au 01/01/16 eau : 2.20 €/m³ + assainissement : 1.84 €/m³= 4.04 €/m³

Consommation moyenne par abonné : 78m³/an

Indicateur de performance du réseau : 74.7%

Indice linéaire volume non compté : 4.23 m³/km/jour

Après étude des documents présentés, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Ce rapport est à la disposition du public en mairie.

Rapports annuels 2015 des services communauté de communes de la Vallière : élimination des déchets, enfance - petite enfance

Monsieur le maire rappelle que les membres du conseil ont été destinataires des rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, sur les services enfance et petite-enfance.

- Élimination des déchets : Total CCLV tonnage des ordures ménagères : 1 718.38 tonnes, soit 169.34 kg/an/hab, en diminution de 5.73% par rapport à 2014.

Le passage de la collecte sélective des emballages recyclables et des papiers en porte à porte a permis de faire chuter le taux de refus de tri de 22.66% à 9.52%.

- Enfance : les 2 centres de loisirs à Villereversure et Bohas ont une capacité d'accueil total de 52 enfants, se composent d'une équipe de 8 personnes. L'accueil périscolaire matin et soir est organisé en fonction des horaires d'école. Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un accueil est mis en place le mercredi matin avant et après l'école.

- Petite enfance : Ceyzériat : multi-accueil : 30 places toutes pourvues, 1 équipe de 14 personnes activité stable. Le Relais assistantes maternelles comprend 67 adhérentes. St-Just : multi-accueil : 15 places.

Ces rapports sont à la disposition du public en mairie.

Modification du règlement intérieur et des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain : désignation d'un suppléant supplémentaire

Afin d'animer plusieurs assemblées par an au lieu d'une seule comme actuellement, le SIEA doit modifier son règlement intérieur ainsi que ses statuts pour augmenter le nombre de suppléants : « chaque commune membre procède à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, chaque suppléant étant apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché ».

Pour Ramasse, représentée par un délégué titulaire, il y a lieu de désigner un suppléant supplémentaire.

Mr PASSAQUET s'étant proposé pour occuper cette fonction, le conseil élit, à l'unanimité, Christian PASSAQUET délégué suppléant et accepte, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur et des statuts du SIEA telles que présentées au conseil.

Salle polyvalente : révision des tarifs de location

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'apporter des précisions aux tarifs de location de la salle polyvalente révisés le 20 mai 2016. Il propose d'appliquer un tarif de location de l'extension et de l'ancienne salle pour les particuliers et associations hors Ramasse. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'appliquer ces nouveaux tarifs et de pratiquer un tarif unitaire pour la location des tables (1.50€) et bancs (0.50€) aux particuliers de Ramasse.

Four communal : révision des conditions de location et tarifs

Les tarifs de location du four restent inchangés.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la salle attenante au four, ne peut être mise en location. Cette dernière n'ayant que fonction de salle de préparation des plats lors de l'utilisation du four.

Subvention à la Maison Familiale Rurale de Pont-de-Veyle

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'omission de présentation de la demande de subvention de la MFR de Pont-de-Veyle, où est scolarisé un élève de Ramasse, lors des attributions faites le 20 mai 2016.

Le conseil décide, à l'unanimité, de leur octroyer une subvention de 100 € cette année.

Proposition de souscription de contrats Natura 2000

Avant tout engagement de souscription à un contrat Natura 2000 visant la conservation, restauration ou entretien d'habitats, espèces et sites définis, le conseil municipal souhaite obtenir plus de précisions sur les projets qui pourraient être éligibles sur la commune.

Installation d'une grille de protection devant la fenêtre de la salle des Archives

Afin de sécuriser l'accès à la salle des Archives, Monsieur le Maire propose au conseil d'installer une grille de protection devant la fenêtre. Après analyse du devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise SERRURERIE METALLERIE DU SURAN pour un montant de 180 € TTC.

Travaux à prévoir sur le réseau d'eau potable de Ramasse

Sur proposition du maire, le conseil décide de maintenir la demande d'extension de réseau chemin de chez Gagnon auprès du Syndicat des eaux Ain Suran Revermont.

Coupe de la haie située devant la salle polyvalente

Compte-tenu du manque de visibilité et de sa dangerosité, Monsieur le maire propose au conseil de couper la haie devant la salle polyvalente. Le conseil accepte, à la majorité (8 pour / 1 abstention).

Délégations du Maire

Sans objet.

Compte-rendus des commissions

- correspondant défense : réunion d'informations le 31 mai 2016 : rappel de l'importance de se faire recenser en mairie dès 16 ans.

- SMISA : réunion du comité syndical le 26 mai 2016 : modifications statutaires pour le calcul des cotisations.

Questions diverses

- Mr GUILLEMOT fait part de la dangerosité de l'ouverture béante à hauteur d'homme située sur le balcon de la salle polyvalente. Le conseil donne un accord de principe pour y faire poser une grille de protection.

- Monsieur le maire informe le conseil que l'onduleur protégeant l'ordinateur du cadastre est en panne et non réparable. Il informe le conseil que le remplacement de ce dernier est indispensable, le devis du prestataire informatique de la commune s'élevant à 150 € TTC.

- Monsieur le maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de raccordement de la nouvelle station d'épuration, le remplacement d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales et de son regard s'avèrent nécessaires. L'entreprise ROUX TP en charge des travaux estime ces travaux à 2 280 € TTC.

Le conseil souhaite vérifier si ces travaux ne peuvent pas être pris en charge par la communauté de communes de la Vallière. Dans la négative, le conseil donne son accord pour effectuer ces travaux.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 7 octobre 2016 à 19h30